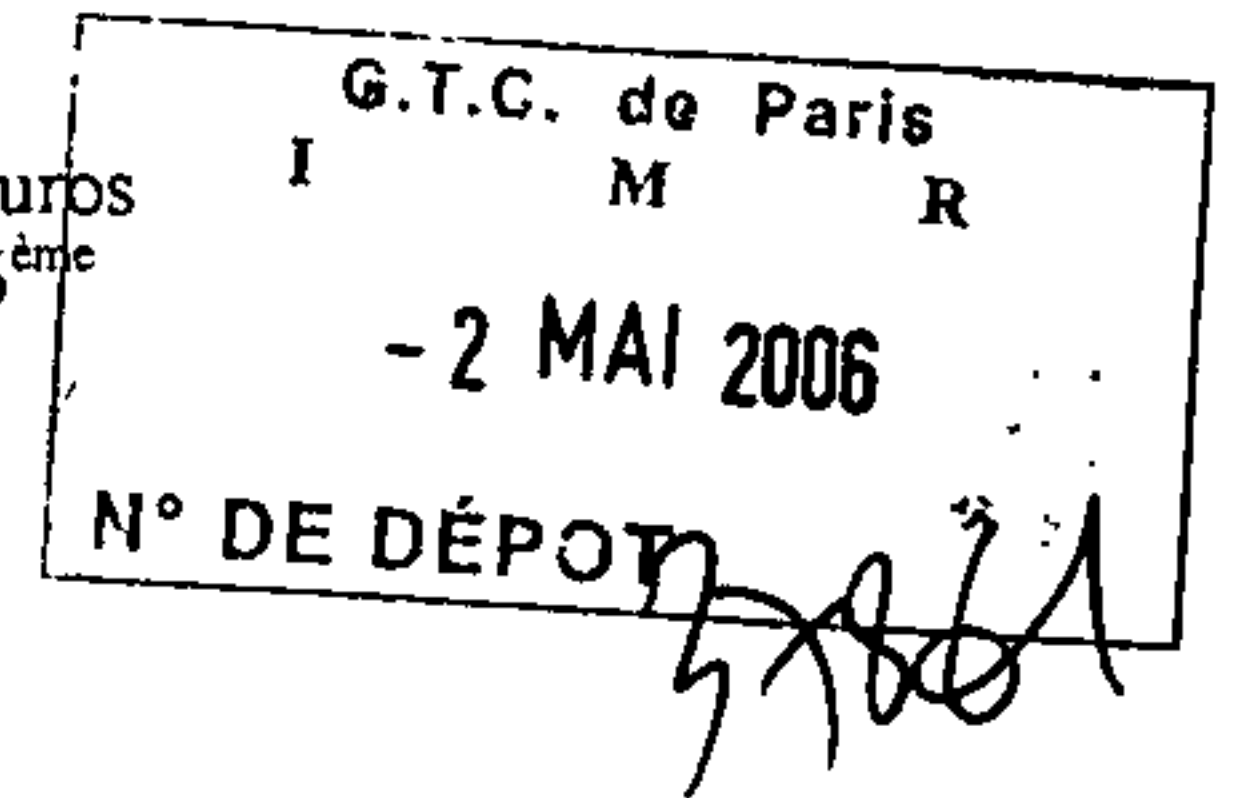


SAS 13 COMEDIE
Société par actions simplifiée au capital de 6.450.750 euros
Siège social : 13 rue de l'Ancienne Comédie PARIS 6^{ème}
403 363 781 RCS PARIS

955 16584



**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE
DU 26 DECEMBRE 2005**

PREMIERE DECISION

Sur proposition du Président l'associé unique décide de nommer en qualité de Directeur Général pour une durée de 1 année qui prendrait fin à l'issue de la réunion de l'associé statuant sur les comptes clos de l'exercice 2006 à tenir en 2007 et sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession par les actionnaires de la société PJB Holding de 100% des actions de la Société au profit de la société FINANCIERE FRERES BLANC:

Monsieur Pierre CASSAGNE
Né le 8 juin 1956 à Boulogne Billancourt
De nationalité Française
Et Demeurant à PARIS (75016) – 7 rue Parent de Rosan

Et ce conformément à la loi et aux statuts mis à jour à l'issue de la présente assemblée.

Sauf décision contraire ultérieure, à l'égard des tiers le directeur général disposera des mêmes pouvoirs que le Président lui-même, sous réserve des pouvoirs attribués par les dispositions du Code de commerce et les statuts de la Société à l'associé unique.

Au titre de son mandat, le directeur général ne percevra aucune rémunération. Toutefois, ses frais de déplacements et de représentation lui seront remboursés sur présentation de justificatifs.

Monsieur Pierre CASSAGNE a d'ores et déjà déclaré accepter cette fonction et n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT

PJB HOLDING

SAS 13 COMEDIE
Société par actions simplifiée au capital de 6.450.750 euros
Siège social : 13 rue de l'Ancienne Comédie PARIS 6^{ème}
403 363 781 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

L'an deux mille cinq,
Le 26 décembre 2005,
Dans les locaux du Cabinet d'avocats FRESHFIELDS BRUCKHAUS DERINGER, 2-4, rue Paul Cézanne à Paris (75008),

Le Président : la société PJB HOLDING, Société Anonyme au capital de 15 000 000 euros, ayant son siège social 4, boulevard des Capucines, 75009 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 552 055 857 RCS PARIS, a pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- *constatation de la nomination définitive du Directeur Général décidées par l'associé unique le 26 décembre 2005, et ce à la suite de la levée de la condition suspensive ;*
- *constatation de l'agrément éventuel d'associés, et ce à la suite de la levée de la condition suspensive ;*
- *pouvoirs pour les formalités*

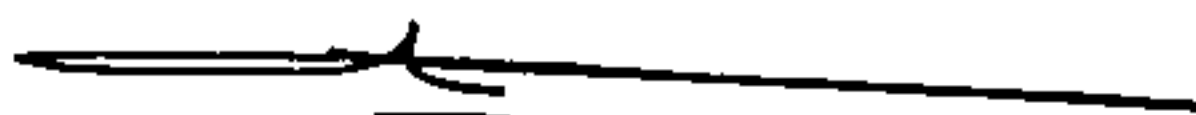
Le Président rappelle que par décision en date du 26 décembre 2005, l'Associé Unique a, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Président et sous la condition suspensive de la constatation de la réalisation définitive de la cession de 100% des actions composant le capital de la Société PJB Holding au profit de la société Financière Frères Blanc, :

- décidé, en sa 1^{ère} décision de nommer Monsieur Pierre Cassagne en qualité de directeur général;
- décidé, en sa 2^{ème} décision, d'agréer en tant que de besoin en qualité de nouveaux associés de la Société les bénéficiaires d'un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les actions de la Société ;
- conféré, en sa 3^{ème} décision, tous les pouvoirs au Président pour prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour constater la réalisation définitive de la condition suspensive et par conséquent les démissions constatées et les nominations et agrément décidés à cette occasion.

Le Président prend acte de la copie du registre des mouvements de titres de la société PJB Holding constatant le mouvement de l'intégralité des actions composant le capital société de ladite société au profit de la société Financière Frères Blanc.

Le Président expose ensuite avoir été informé de la délibération du conseil d'administration de la société PJB Holding aux termes de laquelle Monsieur Frédéric Hoepffner a été désigné Président du conseil d'administration et directeur général.

Compte tenu de ce qui précède, le Président, au vue du registre des mouvements de titres de la Société PJB Holding,



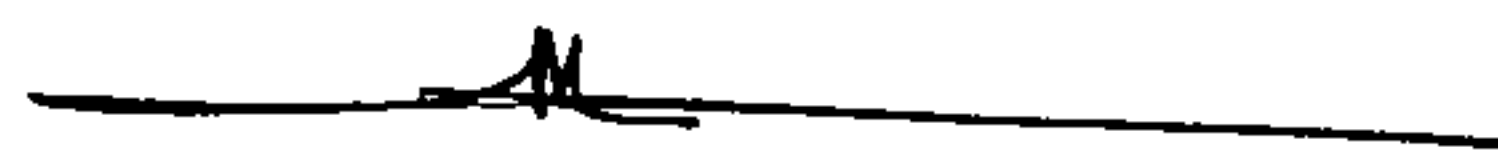
- prend acte que la condition suspensive visée à la 1^{ère} décision de l'associé unique en date du 26 décembre 2005 est définitivement levée ;
- prend acte à cette occasion que Monsieur Frédéric Hoepffner a été désigné Président du conseil d'administration et directeur général de la société PJB Holding, et qu'à ce titre cette dernière est représentée par Monsieur Frédéric Hoepffner ;
- en conséquence, constate que la nomination de Monsieur Pierre Cassagne en qualité de Directeur Général de la Société est devenue définitive.
- prend acte que l'agrément donné aux termes de la 3^{ème} décision est devenu définitif.

2 Pouvoirs pour les formalités

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder, partout où besoin sera, à toute formalité prévue par la loi ou les règlements en vigueur.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé, après lecture, par le Président.



Le Président
PJB Holding
Par : Frédéric Hoepffner

*Bon pour acceptation des fonctions
de directeur général*



Pierre Cassagne (*)

(*) signature précédée de la mention manuscrite : "Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général"

Pour